

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Secrétariat général

Décision du 26 octobre 2018 portant modification de la décision du 26 octobre 2017 portant nomination des représentants du personnel au comité technique spécial du secrétariat général institué au ministère de la transition écologique et solidaire et au ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

NOR : TREK1829455S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,

La ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 portant création de comités techniques au sein des services du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement et de l'égalité des territoires ;

Vu le procès-verbal de recensement et de dépouillement des votes du comité technique spécial du secrétariat général du 08 décembre 2014 en vue de la désignation des représentants du personnel au comité technique spécial du Secrétariat général ;

Vu la décision du 26 octobre 2017 portant modification de la décision du 07 février 2017 portant nomination des représentants du personnel au comité technique spécial du secrétariat général institué au ministère de la transition écologique et solidaire et au ministère de la cohésion des territoires ;

Vu le départ en retraite de Mme Marie-Christine VAN MARLE, représentante CGT ;

Vu le courriel du 4 octobre 2018 de la CGT ;

Vu le courriel du 4 octobre 2018 de M. le secrétaire général de FO ;

Vu le courriel du 16 octobre 2018 de M. le délégué régional Ile-de-France, permanent fédéral UNSA développement durable ;

Sur la proposition de la Secrétaire générale,

Décident :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité technique spécial du secrétariat général en qualité de représentants du personnel :

Mme Joëlle REUX en tant que membre titulaire, au titre de l'organisation CGT, en remplacement de Mme Marie-Christine VAN MARLE ;

Mme Hassina YAHYAOUI en tant que membre suppléante, au titre de l'organisation CGT, en remplacement de Mme Corinne LAURENT ;

Mme Magalie CLAUSTRES en tant que membre suppléante, au titre de l'organisation CGT, en remplacement de Mme Joëlle REUX ;

M. François LENGRAND en tant que membre suppléant, au titre de l'organisation UNSA, en remplacement de Mme Vanessa BOYER.

En outre, sont supprimés de la liste des membres du comité technique spécial du secrétariat général :

M. Karl HENRY, membre suppléant au titre de l'organisation FO ;
Mme Brigitte POREE, membre suppléante au titre de l'organisation FO.

Article 2

L'article 1^{er} de la décision du 7 février 2017 est modifié comme suit :

1. Membres titulaires :

Au titre de l'organisation FO :

Mme Jacqueline BALZA
M. Philippe LE-GUILLOU
Mme Laurence PICHELIN
M. Jean-Claude PROTEAU
M. Koumar MOHANADAS

Au titre de l'organisation CGT :

Mme Joëlle REUX
M. Philippe VIEIL

Au titre de l'organisation UNSA :

M. Luc BODINATE
Mme Martine MESGUICH

Au titre de l'organisation CFDT :

M. Dominique VINCENT

2. Membres Suppléants :

Au titre de l'organisation FO :

M. Olivier ROUXEL
Mme Véronique BONACCHI-CALAVETTA

Au titre de l'organisation CGT :

Mme Hassina YAHYAOUI
Mme Magalie CLAUSTRES

Au titre de l'organisation UNSA :

Mme Colette VANDAELE
M. François LENGRAND

Au titre de l'organisation CFDT :

Mme Maryline GROSROYAT

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 26 octobre 2018.

Pour la ministre de la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités territoriales :

Pour le ministre d'État, ministre
de la transition écologique et solidaire :

La secrétaire générale,
RÉGINE ENGSTRÖM